

RELEVÉ de NOTES et RESULTATS

Comment lire ce relevé de notes ?

☞ **Tous les étudiants doivent lire les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de l'université**

Introduction

Comprendre les codes du cursus

Licence : L1 : 1^{ère} année de Licence – L2 : 2^e année de Licence – L3 : 3^e année de Licence – SH1 : semestre histoire – Majeure : M – Mineure : N

Histoire : H1 – Simple cursus histoire : HHIS – Double cursus histoire-science politique : HSPH – Double cursus histoire-anglais : HHAN.

Périodes en histoire : Ancienne : AN – Médiévale : MM – Moderne : MO – Contemporaine : CO

L1 : 11 : 1^{er} semestre – 12 : 2nd semestre – SH11 : 1^{er} sem hist – SH12 : 2nd sem hist

L2 : 12 : 1^{er} semestre – 14 : 2nd semestre – SH13 : 1^{er} sem hist – SH14 : 2nd sem hist

L3 : 15 : 1^{er} semestre – 16 : 2nd semestre – SH15 : 1^{er} sem hist – SH16 : 2nd sem hist

UE : Unité d'enseignement – Bloc – EC : Élément constitutif

DH11E : cours d'histoire 1^{er} sem – DH11U : UE 1^{er} sem histoire – DH11X : bloc 1^{er} semestre histoire

Exemples : DH13UDA3 : Unité d'enseignement Approfondissement 3 du 1^{er} sem en L2 d'histoire

DH13EMC1: Intro d'histoire contemporaine du 1^{er} sem L2 – DH13XM02– Bloc des EC des intro au choix 1^{er} sem L2 –

DH11XDE0 : Blocs de découvertes au choix (autorisés en histoire)1^{er} sem hist

I – Résultat d'ADMISSION (précisé à la fin du relevé de notes)

Le résultat d'admission est déterminé à partir des résultats obtenus à l'ensemble des semestres de votre cursus (semestres 1 et 2 si vous êtes en Licence 1 ; semestres 1 à 4 si vous êtes en Licence 2 ; semestres 1 à 6 si vous êtes en Licence 3).

– **ADMIS** : Vous êtes reçu(e) vous n'avez aucune épreuve à repasser en 2^e session.

– **AJOURNE (AJ) ou ACCES ETAPE (AJAC= Ajourné Autorisé à Continuer)**

– **DEFAILLANT** : Vous n'êtes pas reçu(e).

Vous devez consulter le résultat de chaque semestre pour déterminer quelle(s) épreuve(s) repasser en 2^e session.

En fin de L3 vous avez 2 résultats possibles : ADMIS ou AJ. Si vous êtes AJ, vous devez vous réinscrire en L3 l'année suivante pour repasser les EC–UE–SEM non acquis.

2 – Résultat au SEMESTRE

– **ADMIS ou COMPENSE** : Vous n'avez aucune épreuve à repasser en 2^e session pour ce semestre.

– **AJOURNE ou DEFAILLANT** : Vous devez consulter le résultat de chaque UE pour déterminer quelle(s) épreuve(s) du semestre repasser en 2^e session.

3 – Résultat à l' UE

1^{ère} Session :

– UE acquise : vous n'avez pas d'épreuve à repasser en 2^e session au sein de cette UE.

– Résultat négatif ou Défaillant : consultez les modalités de contrôle des connaissances.

2^e session :

Vous devez repasser toutes les épreuves prévues par ces modalités pour les enseignements de l'UE où vous n'avez pas obtenu la moyenne.

NB : un semestre peut être acquis soit directement (moyenne générale du semestre à 10), soit par compensation entre les 2 semestres d'une même année (moyenne semestre > 10).

Résultat "ADC = Admis par compensation" : ce résultat sera affiché (ADC) automatiquement pour tous les éléments (semestres et UE) validés par compensation.

L'obtention d'un semestre, d'une UE ou d'EC par compensation entraîne l'acquisition des crédits ECTS fixés pour l'élément en question, conformément aux modalités de contrôle des connaissances.

RELEVÉ de NOTES et RESULTATS

Comment lire ce relevé de notes ?

☞ **Tous les étudiants doivent lire les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de l'université**

4 – Règles de validation et de compensation

Information sur la renonciation à la compensation :

Vous souhaitez renoncer à une compensation de la session 1 pour améliorer votre moyenne générale en session 2 (session de rattrapage).

Le formulaire en pièce jointe doit être déposé auprès du secrétariat pédagogique de votre formation avant la tenue du jury d'examen de la session 1, accompagné de votre relevé de notes provisoire disponible dans votre espace étudiant.

Par exemple, si une UE est composée de deux EC et que vous avez obtenu 8 à l'EC1 et 12 à l'EC2, votre moyenne à l'UE est égale à 10 sur 20 (en considérant que les coefficients de chaque EC sont identiques).

L'EC1 est ainsi validé par compensation. Vous n'êtes donc pas censé(e) repasser cet examen à la session 2. Toutefois, si vous souhaitez améliorer votre moyenne à l'UE, vous avez la possibilité de vous présenter à l'examen de l'EC1 en session 2.

Vous devez alors renoncer à la compensation. Votre résultat à la session 1 sera provisoirement modifié par DEF (Défaillant)

Si vous obtenez une meilleure note en session 2, cette dernière sera prise en compte pour le calcul de la moyenne à l'UE et à l'année. Dans le cas contraire, vous conservez votre note de session 1 et votre résultat sera le même avant la modification en DEF. **La meilleure des deux notes est donc retenue.**

Une note attribuée est définitive.

Un EC est validé par une note supérieure ou égale à 10. Cette note est capitalisable (on la garde d'une année à l'autre, en cas de redoublement).

Si la note obtenue à un EC est inférieure à 10, l'EC n'est pas validé, et les crédits affectés à cet EC ne sont pas acquis, sauf **compensation avec un autre EC au sein de la même UE**, si la moyenne des deux est supérieure ou égale à 10.

Exemple : en L1, l'UE 5 comprend deux EC affectés chacun de 3 ECTS ; si vous obtenez 9 à l'un et 11 à l'autre, vous pouvez valider le premier grâce à la compensation, car vous avez 10 de moyenne sur cette UE, et les 3 ECTS de cet EC sont définitivement acquis.

Attention ! Pour calculer si la compensation joue ou non, vous devez tenir compte du nombre d'ECTS affectés à chaque EC (qui représente un coefficient).

De même, la compensation joue entre deux UE, au sein d'un même semestre ; et entre les deux semestres d'une même année–niveau. Les années ne se compensent pas entre elles (la L1 ne peut pas compenser la L2, par exemple).

Remarques : **les notes inférieures à 10 et non compensées ne peuvent pas être conservées** d'une année à l'autre. Il faut repasser les EC concernés.

5 – Passage au niveau supérieur

Il ne peut se faire qu'après avoir acquis au minimum 30 ECTS dans une année–niveau.

On peut passer d'une année–niveau à l'autre à l'inter–semestre. Pour cela, un formulaire de demande de passage au niveau supérieur est à remplir et à déposer au secrétariat, à l'issue du conseil du premier semestre.

Il est interdit de s'inscrire sur trois années différentes : il faut valider la L1 pour s'inscrire en L3.

Par ailleurs, les étudiants qui doivent repasser un EC ne peuvent ni reprendre le même cours, ni choisir le même enseignant.

Si vous êtes en Licence I ou 2, vous ne pouvez accéder à l'année supérieure (c'est-à-dire à la Licence 2 ou 3) que s'il ne vous manque qu'un semestre (« résultat », « accès étape »).

Exemples : Si vous êtes AJAC entre la L1 et la L2 : il vous manque 1 ou plusieurs EC de L1 qui doivent être validés au 1^{er} semestre de l'année suivante.

Si vous êtes AJAC entre la L2 et la L3 : il vous manque 1 ou plusieurs EC de L2 qui doivent être validés au 1^{er} semestre de l'année suivante.

La moyenne du DEUG est calculée avec la moyenne de L1+L2 et le résultat doit être ADMIS en L1 et en L2.

Vous êtes AJ en fin de L2 : vous ne pouvez pas accéder à la 3^e année de licence si votre L1 n'est pas acquise.

Le diplôme de Licence est acquis lorsque les 6 semestres le composant, ont été obtenus (soit par admission, soit par compensation) L'accès en Master n'est possible que si le diplôme de Licence est obtenu.

Les relevés de notes et attestations de réussite ne sont remis ni en fin de 1^{er} semestre, ni avant la tenue du jury.

Ils sont remis uniquement après la délibération du jury avec l'autorisation du président du jury.